

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Wattlelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté Municipal du 1^{er} juin 2017 relatif à l'utilisation de barbecues dans les (...) espaces publics,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la kermesse des associations dans le cadre de la Fête Nationale au Parc du Lion le vendredi 14 juillet 2023.

Considérant la demande de l'association Les Joyeux Corsaires de proposer de la restauration avec un barbecue dans le cadre de la Fête Nationale au Parc du Lion le dimanche 14 juillet 2024.

ARRETE

Article 1^{er} - En dérogation à l'arrêté Municipal du 1^{er} juin 2017, l'utilisation d'un barbecue par l'association « Les Joyeux Corsaires » dans un espace vert ouvert au public sera exceptionnellement autorisée (sous la responsabilité de l'association, en application des règles de protection incendie et d'hygiène) dans le cadre de la Fête Nationale sur le pas de tir Jean Broquet dans le cadre de la kermesse des associations, le dimanche 14 juillet 2024 de 10 à 19 heures.

Article 2 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattlelos, le 25 juin 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT